

EXTRAITS DES AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

« Nord Est du Département »

► Commission restreinte du 11 mai 2006 :

« La Communauté de Communes du Pic Saint Loup est davantage tournée vers la Communauté d'Agglomération de Montpellier. Une partie de ses communes (...) est davantage concernée par le bassin de vie et de services de l'Agglomération de Montpellier ».

« Du bassin de Thau à l'Est du département »

► Commission restreinte du 11 mai 2006 :

« Les pistes à explorer sont un rapprochement de l'Agglomération avec l'aéroport et la zone littorale de Mauguio, Palavas, la Grande Motte (...), un rapprochement avec Sète, le port et l'aéroport, le TGV avec l'ensemble de l'intermodalité peuvent donner une tonicité importante à toute l'économie, l'habitat, le tourisme (...) ».

► Commission plénière du 23 juin 2006 :

« L'objectif de la constitution d'un grand ensemble comprenant les agglomérations de Montpellier et du Bassin de Thau et la communauté de communes du Nord du Bassin de Thau doit être posé. » « Sur la question particulière de l'assainissement et de la sauvegarde du littoral, le retour à terme des communes qui en sont sorties, dans la communauté d'agglomération permettrait de résoudre le problème du rejet des eaux usées dans les étangs. »

(Hérault-Schéma d'orientation de l'intercommunalité - 21 juillet 2006)

LE SAVIEZ-VOUS

Qu'est-ce que la CDCI ?

La CDCI est une commission préfectorale, composée de 45 membres élus, représentant les communes, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), les chartes intercommunales, le Conseil Général et le Conseil Régional.

LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 30 AVRIL 2008, 116 AFFAIRES ONT ÉTÉ INSCRITES ET VOTÉES À L'UNANIMITÉ DES VOIX EXPRIMÉES. SUR 90 MEMBRES, 90 ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

UNE AGGLOMÉRATION ÉLARGIE DANS L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Montpellier Agglomération lance une réflexion commune autour d'un projet de Communauté d'Agglomération élargie qui répond à un objectif : œuvrer pour l'intérêt général vers une communauté humaine.



Dans le cadre de la relance de la simplification et de la rationalisation de l'intercommunalité, le schéma départemental d'intercommunalité de l'Hérault de juillet 2006, élaboré avec l'appui de la Commission Départementale

de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale et s'est prononcé favorablement quant aux évolutions proposées.

Pour aller plus loin, la Communauté d'Agglomération de Montpellier souhaite mettre en place une réflexion commune avec les Communautés de Communes et d'Agglomération :

- **Bassin de Thau**
(8 communes, 87 866 habitants),
- **Nord du Bassin de Thau**
(6 communes, 23 107 habitants),
- **Pays de Lunel**
(13 communes, 43 148 habitants),
- **Pays de l'Or**
(7 communes, 36 202 habitants),
- **Pic Saint Loup**
(17 communes, 32 363 habitants),
- **Ceps et Sylves**
(6 communes, 2 062 habitants).

L'objectif est de poser ensemble les fondamentaux d'un projet de territoire commun aux 88 communes et d'aborder toutes les questions préalables à un éventuel rapprochement de ces communautés. Le projet de Communauté d'Agglomération élargie constitue aujourd'hui un formidable levier de croissance, au niveau local, national et international. ♦

Par délibération n°7473 en date du 13 février 2007, le Conseil Communautaire a pris acte des avis

Affaire n°36 votée à l'unanimité des voix exprimées.

7 COMMUNAUTÉS DE COMMUNES ET D'AGGLOMÉRATION, PARTENAIRES GÉOGRAPHIQUES



COMMUNAUTÉS DE COMMUNES ET D'AGGLOMÉRATION

- LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE MONTPELLIER**
31 communes, 400 000 habitants
 (378 879 d'après le recensement Insee 1999)
- LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN DE THAU**
8 communes, 87 866 habitants*
- LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU NORD DU BASSIN DE THAU**
6 communes, 23 107 habitants*
- LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE L'OR**
7 communes, 36 202 habitants*
- LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUNEL**
13 communes, 43 148 habitants*
- LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIC SAINT LOUP**
17 communes, 32 363 habitants*
- LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CEPS ET SYLVES**
6 communes, 2 062 habitants*

*d'après le recensement Insee 1999